



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES

Association Loi 1901

Siège social : 3, Allée des Sorbiers
69 500 BRON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée des membres de l'association ATMO AUVERGNE RHONE ALPES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 29 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 septembre 2020
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Evelyne CHANSAVANG
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	201 781	194 188	7 593	67 686
		Concessions, logiciels et droits similaires	849 617	747 888	101 728	110 233
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours	122 977		122 977		
	Avances et acomptes					
	TOTAL	1 174 375	942 077	232 298	177 919	
	Immobilisations corporelles	Terrains	2 840 513	2 219 505	621 007	712 862
		Constructions	11 846 227	9 664 760	2 181 466	2 238 350
Inst. techniques, mat.out.industriels		2 446 484	2 059 885	386 599	406 419	
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	81 530		81 530			
Avances et acomptes						
TOTAL	17 214 755	13 944 150	3 270 604	3 357 632		
Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations	775 739		775 739	771 560	
	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000	120 000	
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	166 581		166 581	149 857	
Autres immobilisations financières	74 028		74 028	75 526		
TOTAL	1 136 348		1 136 348	1 116 944		
Total I		19 525 479	14 886 227	4 639 251	4 652 496	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements	211 297	26 138	185 158	157 127
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	211 297	26 138	185 158	157 127
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances ⁽²⁾	Créances usagers et comptes rattachés	372 032		372 032	299 724
		Autres créances	3 656 381	16 171	3 640 210	4 042 514
	TOTAL	4 028 414	16 171	4 012 243	4 342 239	
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement		329 814	1 920	327 893	918 972	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		2 706 562		2 706 562	2 064 066	
Charges constatées d'avance (4)	56 442		56 442	48 429		
Total II	7 332 531	44 230	7 288 300	7 530 835		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		26 858 010	14 930 458	11 927 552	12 183 331	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	1 408 224	1 408 224
	Autres fonds associatifs	Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	3 823 003 -2 168 029 42 630	3 781 567 -2 168 029 41 436
		Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	5 769 739	5 632 279
		Total I	8 875 569	8 695 478
Provisions et fonds dédiés		Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	178 000	356 322
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	667 832	1 101 863
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
		Total II	845 832	1 458 186
Dettes		Emprunts obligataires convertibles		
		Autres emprunts obligataires		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	511	285
		Emprunts et dettes financières divers (3)		1 544
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 431	217 481
		Dettes fiscales et sociales	1 540 626	1 656 307
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	213 897	138 303
		Autres dettes		
		Instrument de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	179 682	15 745	
		Total III	2 206 150	2 029 667
		Écart de conversion passif IV		
		Total du passif (I+II+III+IV)	11 927 552	12 183 331
Renvois		Dettes sauf (1) à plus d'un an		
		Dettes sauf (1) à moins d'un an	2 206 150	2 029 667
		(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	511	285
		(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés		Sur legs acceptés		
		Autres		

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	131 226	210 391	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	131 226	210 391	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations	1 942 003	1 851 542	
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	6 008 906	6 507 318	
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	308 031	126 968		
Autres produits	1 087 696	1 042 585		
	Total des produits d'exploitation I	9 477 863	9 738 807	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	478 191	406 757
		Variation de stocks	-30 165	25 443
	Autres achats et charges externes (1)	2 167 170	2 297 459	
	Impôts, taxes et versements assimilés	517 716	467 831	
	Salaires et traitements	3 858 967	3 684 787	
	Charges sociales	1 688 571	1 753 177	
		amortissements	1 086 903	1 098 347
		provisions		
	Dotations d'exploitation	4 138	21 626	
	• sur immobilisations			
	• sur actif circulant : provisions	4 000	12 000	
• pour risques et charges : provisions				
Subventions accordées par l'association	102 101	45 878		
Autres charges				
	Total des charges d'exploitation II	9 877 596	9 813 310	
	Résultat d'exploitation (I-II)	-399 732	-74 503	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III	41 739	39 807	
	Déficits ou excédents transférés IV	-58 322	-20 789	
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	9 205	9 242	
	Reprises sur provisions, transferts de charges	14 239		
	Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 018			
	Total des produits financiers V	24 463	9 242	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		16 160	
	Intérêts et charges assimilées	3 238	2 692	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières VI	3 238	18 853	
	Résultat financier (V-VI)	21 224	-9 610	
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-395 090	-65 095	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier	107 667	78 029	

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	65 845	11 822
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	65 845	11 822
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	520	16 990
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51 797	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	8 855	14 176
	Total des charges exceptionnelles VIII	61 173	31 166
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 671	-19 344
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X	981	1 589
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	830 276	698 860
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII	396 245	571 394
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		10 440 188	10 498 540
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		10 397 558	10 457 103
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		42 630	41 436
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		45 180	35 630
Bénévolat			
Prestations en nature		45 180	35 630
Dons en nature			
Charges		45 180	35 630
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		45 180	35 630
Personnel bénévole			

1 **Préambule**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 11 927 552 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 42 630.65 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 19 mars 2020.

2 Faits significatifs

Impact Crise Sanitaire COVID-19

L'association Atmo Auvergne-Rhône-Alpes met tout en œuvre pour maintenir son activité à court terme en mobilisant ses personnels et en adaptant son organisation, mais elle compte également sur le soutien de ses membres industriels qui sont invités à maintenir leur participation au financement de la surveillance en versant leur TGAP 2019 au plus tard le 31 mai 2020. Cette crise doit également être l'occasion de refonder le modèle économique de la surveillance en mobilisant l'ensemble des parties prenantes à la pérennisation de l'observatoire régional.

Les mesures d'ajustement à court et moyen terme

Pour faire face aux mesures de confinement, les personnels exercent leur activité en télétravail puisqu'Atmo s'est engagée avec une certaine expérience dans ce mode d'organisation du travail depuis 2017. Pour les personnels de terrain, l'activité est maintenue en mode dégradé tout en sensibilisant sur les gestes barrières, les techniciens de terrain intervenant seuls et en autonomie sur les sites de mesure de l'association. Toutefois, certains salariés sont contraints de garder leurs enfants de moins de 16 ans et cela s'est fait dans le cadre des mesures mises en place par la CPAM malgré les incertitudes pesant sur le remboursement des indemnités journalières.

En parallèle, des mesures d'urgence ont été prises visant notamment à reporter les échéances fiscales (**30 K€/mois** de taxe sur les salaires) et les charges sociales (**110 K€/mois**), la suspension des loyers versés aux SCI détenues par Atmo pour 6 mois (**180 K€**) compensée par le report des échéances de leurs emprunts immobiliers et des crédits baux mobiliers (**100 K€/an**).

Toutefois, les charges de personnel représentent 61% du budget 2020 de l'association, ces dispositions seront probablement complétées par la mise en activité réduite de certaines unités support et opérationnelles dont le volume reste à déterminer.

Une incertitude sur les versements de TGAP en 2020

Le MTES nous a confirmé que la TGAP sur les émissions 2019 ne ferait pas l'objet d'un report au-delà du 31 mai 2020 comme les autres impôts et charges directes. Toutefois, il est probable que certaines entreprises en proie à de graves difficultés financières (notamment les plus petites) ne puissent verser leur contribution en 2020. Certaines nous avaient fait part de ces difficultés avant la crise et les sommes cumulées représentaient alors près de 0,5 M€. On peut ainsi se projeter sur un scénario où les pertes cumulées sur les revenus de cette taxe seraient comprises entre 0,75 et 1 M€. Dans le même temps, l'association devrait recourir à des crédits de trésorerie au cours de l'été 2020.

Une incertitude sur les versements de TGAP en 2021

L'activité économique 2020 ayant ralenti brutalement, la TGAP sur les émissions 2020 dont les versements devront être faits avant le 31/05/2021 devrait également diminuer dans des proportions significatives pouvant être estimées à 0,6 M€ par rapport à l'année 2019.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

3.2 Méthodes générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n° 2016-07 du 04/11/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC n°99-01 du 16 février 1999 concernant les associations).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le guide méthodologique comptable applicable aux AASQA a également été appliqué.

• TGAP :

Les dons versés par les entreprises sont comptabilisés au cours de l'exercice du versement effectif. En ce qui concerne la TGAP affectée, lorsque les industriels se sont engagés sur un montant dans le cadre du financement d'un projet, l'association comptabilise un produit à recevoir.

• Subventions d'investissement sur des biens non renouvelables par l'association

Sont inscrites à ce poste les subventions reçues par l'association Atmo AuRA et utilisées pour l'acquisition d'un actif. Compte tenu des contraintes juridiques de fonctionnement liées à l'agrément, les subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat, enregistrée en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

3.3 Changement de méthode d'évaluation

Néant.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production ;

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 258 185	154 992	238 801	-	1 174 376
Immobilisations corporelles	Constructions	2 856 597	56 070	72 154	-	2 840 513
	Install. Tech., mat., outillage	12 080 570	608 270	842 614	-	11 846 227
	Install. générales, ag. Am. divers	121 186	-	-	-	121 186
	Matériel de transport	322 751	10 139	56 217	-	276 673
	Mat bur., informatique, mobilier	1 956 230	152 108	59 713	-	2 048 625
	Avances et acomptes	-	81 530	-	-	81 530
	Total III	17 337 335	908 118	1 030 698	-	17 214 755
Immobilisations financières	Participations	771 561	4 178	-	-	775 739
	Créances rattachées à des part.	120 000	-	-	-	120 000
	Prêts et autres immo. financières	225 384	18 296	3 070	-	240 610
	Total IV	1 116 944	22 474	3 070	-	1 136 349
	Total général	19 712 464	1 085 584	1 272 569	-	19 525 479

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 080 265	100 613	238 801	942 077
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	2 143 735	147 925	72 154	2 219 505
	Install. Tech., mat., outillage	9 842 220	665 154	842 614	9 664 760
	Install. générales, ag. Am. divers	103 889	2 895	-	106 783
	Matériel de transport	266 832	26 007	56 217	236 622
	Mat bur., informatique, mobilier	1 623 027	153 166	59 713	1 716 480
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	13 979 702	995 146	1 030 698	13 944 151
	Total général	15 059 968	1 095 759	1 269 499	14 886 228

4.1.3 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels et Progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagement des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans

4.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI Immobili Air	460 000	100%	460 000		241 754	120 000
	45 576	-	460 000		45 576	48 750
Observation : Compte courant débiteur de 800 k€ au 31/12/2019.						
SCI N'AIR'J	3 000	55%	1 650		285 689	-
	7 826	-	1 650		7 826	9 287
Observation : Compte courant débiteur de 60 k€ au 31/12/2019.						

4.2 Actif circulant

4.2.1 État des stocks

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	211 297	26 139	185 158
TOTAL	211 297	26 139	185 158

Les stocks de fournitures analyseurs sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

4.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	24 004	3 640	1 506	26 139
Clients	43 038	499	27 366	16 171
VMP	16 160	-	14 240	1 920
TOTAL	83 203	4 139	43 112	44 230

4.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives

4.2.4 Charges constatées d'avance

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	01/01/2019	31/12/2019	56 443		

4.2.5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir (pour 289 k€ au 31 décembre 2019) correspondent essentiellement aux soldes des dons et cotisations industriels appelés et non versés au 31 décembre 2019 et à des subventions à recevoir.

4.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur liquidative au 31 décembre 2019 est de 327 894 €.

4.3 Fonds associatifs

4.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports sans droit de reprise	500	-	-	500
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association	1 407 725	-	-	1 407 725
Écarts de réévaluation				
Réserves				

4.3.2 Réserve pour projet associatif

Deux réserves pour projet associatifs sont constituées. La première de 13 355 € provient, suite à la fusion, de l'ancienne entité ASCOPARG.

La seconde a été constituée par l'ancienne entité l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie pour 748 395 € et concerne l'acquisition du bâtiment situé au Bourget du Lac.

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet 1	13 355	-	-	-	13 355
Projet 2	748 395	-	-	-	748 395
TOTAL	761 750	-	-	-	761 750

4.3.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-
Réserves diverses (1)	3 019 819	43 294	1 858	3 061 255
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association	19 435 716	1 193 921	1 145 829	19 483 809
Etat	7 002 335	50 000	654 610	6 397 727
Collectivités	2 746 189	228 130	196 768	2 777 553
Ind Ass TGAP	9 605 466	912 100	294 452	10 223 115
Autres	35 758	3 690	0	39 448
FEDER	45 966	-	-	45 966
Provisions réglementées	-	-	-	-
Droit des propriétaires (commodat)	-	-	-	-

(1) Les réserves diverses proviennent des résultats cumulés par les anciennes structures au fil des ans

4.3.4 Report à nouveau avant répartition du résultat

Un report à nouveau débiteur est présent pour 2 168 029 euros au passif du bilan.

4.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

4.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour charges	58 322	-	58 322	-
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour rénovation locaux Auvergne	120 000	-	120 000	-
Provision pour démantèlement	178 000	4 000	4 000	178 000
TOTAL	356 322	4 000	182 322	178 000

4.4.2 Evaluation des Provisions pour risques et charges

Il est constitué une provision pour démantèlement pour un montant de 178 000 €. Elle est basée sur l'engagement pris par l'association de rendre en l'état le lieu de création des stations de surveillance. L'expérience a permis d'évaluer le coût à 2 000 € par site. Les stations pour lesquelles il existe une provision sont au nombre de 89 au 31/12/2019 sur 98 stations existantes.

Les ré-affectations des résultats de la SCI N'AIR'J pour les années 2014 à 2016, ont été votées lors de l'Assemblée Générale de 06/2019, et comptabilisées dans les comptes 2019. Une reprise de provision pour charges a été constatée. Pour rappel, les résultats des années 2017 et 2018 avaient été affectés au compte courant d'associé.

Les travaux sur le site d'Aubière en Auvergne sont terminés.

4.4.3 Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Ministère Environnement	69 058	48 518	14 565	35 105
ADEME	12 801	1 695	73 121	84 227
Etat, autres	134 545	56 628	39 645	117 562
Région	163 982	138 256	123 954	149 680
Département	32 274	32 274	32 635	32 635
Comm.&Grpt	228 795	224 794	112 326	116 326
Union Européenne	460 409	328 111	-	132 298
Industriels	-	-	-	-
TOTAL	1 101 864	830 276	396 245	667 832

4.4.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 179 683 € à la clôture et correspondent à des subventions 2020.

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	120 000	-	120 000
	Prêts	166 581	-	166 581
	Autres	74 028	-	74 028
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	372 032	372 032	-
	Autres créances rattachées à des participations	859 483	859 483	-
	Autres	2 796 899	2 796 899	-
Charges constatées d'avance		56 443	56 443	-
TOTAL		4 445 466	4 084 857	360 609
Prêts Accordés en cours d'exercice			16 724	
Remboursements obtenus en cours d'exercice			-	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	512	512	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		271 432	271 432	-	-
Dettes fiscales et sociales		1 540 626	1 540 626	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		213 898	213 898	-	-
Produits constatés d'avance		179 683	179 683	-	-
TOTAL		2 206 150	2 206 150	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-

4.6 Compte de résultat

4.6.1 Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Prestations de Service	131 226
Subventions	6 008 906
Reprises sur provision et transferts de charges	308 031
Cotisations	1 942 003
Autres produits	1 087 696
Total	9 477 863

Les prestations de service concernent :

Prestations St Etienne Métropole : 5 000 €

Prestations Area : 3 123 €

Prestations SGL Carbon : 13 043 €

Prestations SFTRF : 20 000 €

Prestations ASF : 21 134 €

Prestations ATMB : 30 474 €

Prestations Sidefage : 19 561 €

Prestations Env. Recycling : 5 025 €

Prestations Aduhme : 1 923 €

Prestations Valence AGG : 2 786 €

Autres produits annexes : 9 157 € ; concernent les refacturations (compte 791 en 2018)

4.6.2 Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaire

Ces contributions sont comptabilisées en pied de compte de résultat et ont pu être déterminées avec précision. Elles concernent principalement la mise à disposition de locaux, de fluides et de données. Elles s'élèvent à 45 180 €.

4.6.3 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 858 €
Au titre d'autres prestations	3 680 €
Honoraires totaux	24 538 €

5 Informations relatives à la fiscalité

L'association a créé une comptabilité avec 3 secteurs : le secteur non lucratif, le secteur lucratif, et le secteur mixte. Chacun des secteurs est alimenté par des codes analytiques propres.

La partie lucrative de l'association est composée de 100% des prestations facturées aux différents partenaires, ainsi que les frais directs liés à ces prestations. Une quote-part de 2% du résultat du secteur mixte a également été intégrée à la partie fiscalisée.

6 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

6.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est de 245 076 euros. Ils sont relatifs aux trois personnes présentes au CODIR. Leur rémunération représente 6,59 % des salaires et traitements.

Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

6.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	47	-
Non Cadres	40	-
TOTAL	87	-

7 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

7.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de retraite	875 125	
Engagements liés aux locations		
- Contrats de location immobilière	451 403	
- Contrats de location de véhicules	105 137	
- Contrats de location de matériels bureautique	28 225	
Engagements de crédit-bail mobilier	207 462	

7.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)

Notre entité ne provisionne pas son engagement en matière de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant notre engagement total correspondant s'élève à 875 125 € au 31/12/2019.

Un contrat de couverture est souscrit auprès d'AG2R La Mondiale. La valeur du fonds collectif correspondant au contrat est de 290 726 €.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des Statistiques propres de turn over faible

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 59%.

7.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de transport	Matériel	Bureautique	Autres	Total
Valeur d'origine	151 900	136 928	53 950		342 778
Amortissements :					
— Cumuls exercices antérieurs	14 421	33 890	7 480		55 791
— Dotation de l'exercice	28 355	33 890	17 803		80 048
TOTAL	42 776	67 780	25 283		135 839
Redevances payées :					
— Cumuls exercices antérieurs	18 470	34 870	8 371		61 711
— Exercices	42 913	34 870	18 253		96 036
TOTAL	61 383	69 740	26 624		157 747
Redevances restant à payer :					
— A 1 an au plus	34 471	34 870	18 252		87 592
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	80 059	34 870	4 940		119 870
— A plus de 5 ans					
TOTAL	114 530	69 740	23 192		207 462
Valeur résiduelle :					
— A 1 an au plus					
— A plus d'1 an et 5 ans au plus	1 520	1 369	539		3 428
— A plus de 5 ans					
TOTAL	1 520	1 369	539		3 428
Montant pris en charge dans l'exercice	42 913	34 870	18 253		96 036